

Assemblée communale du 10 décembre 2020, 20.00 h, halle de sports, Saint-Ursanne

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 25 juin 2020.
2. Prendre connaissance et approuver la modification de l'aménagement local, parcelles No 144, 277 et 609 (friche Thécla).
3. Budget 2021
 - a) Budget d'investissements : prendre connaissance, approuver et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider cas échéant les emprunts concernant les objets suivants :
 - Remplacement de l'éclairage public : fr. 230'000.—
 - Equipement des classes d'école en tableaux numériques : fr. 58'000.—
 - Aménagement de WC à l'étage de la rue du Quartier 18, Saint-Ursanne (Jura tourisme) : fr. 35'000.—
 - Réfection des façades, Rue du Quartier 18, Saint-Ursanne : fr. 30'000.--
 - b) Compte de résultat : prendre connaissance et approuver le budget 2021, fixer la quotité de l'impôt et le prix des taxes communales
4. Décider la vente de la parcelle No1221 du lotissement, Sur Prègne, Epauvillers, à Karin Ricklin et Manuel Pombo, Bâle
5. Décider l'activation du droit de retour anticipé du contrat de droit de superficie du 18.09.2006 (parcelle No 626, La Vacherie, Saint-Ursanne). Voter le crédit nécessaire et donner compétence au Conseil communal pour traiter.
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal. Le budget 2021 sera disponible sur le site internet dès le 1^{er} décembre 2020 ou auprès de l'administration communale. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Saint-Ursanne, le 27 novembre 2020

CONSEIL COMMUNAL